

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ



## Sermon du Vendredi

*Hazrat Khalifatullah Muwih. A. Azim (atba)*

15 Mai 2020

21 Ramadan 1441 AH

Après avoir salué tous ses disciples (et tous les musulmans) du monde entier avec la Salutation de paix, Hadhrat Muhyi-ud-Din (atba) a lu le Tashahhoud, le Ta'ouz, et la Sourate Al-Fatiha, et il a ensuite axé son sermon sur:

### *La Nuit du Destin et La Retraite Spirituelle (Pt.2)*

Pendant le mois sacré de Ramadan, les croyants recherchent les faveurs divines et toutes les opportunités de se rapprocher d'Allah (twa), à travers tout ce dont Allah a ordonné comme étant *Farz* (obligatoire) et *Nafl* (surérogatoire) aussi. La récompense pour une œuvre surérogatoire pendant le Ramadan devient égale à celle d'une œuvre obligatoire, et l'œuvre obligatoire est récompensée encore plus.

En tant que croyants, nous devons toujours rechercher tout ce qui est bon pour nous en ce monde, et dans l'au-delà. Nous récitons ainsi cette prière (*dôa*) :

**Rabbanâ âtinâ fi d-dunyâ hassanatan w-wa fi-l-âkhirati hasanatan w-waqinâ 'adhâba n-nâr.** Seigneur, donne-nous une belle part dans ce monde et une belle part dans l'Autre, et préserve-nous du châtement du feu! [Amîne].

Le croyant prie toujours dans ce sens [il récite cette invocation souvent], où il recherche ce dont quoi profitera son corps physique en ce monde, et aussi ce qui profitera de même son âme, dans le sens spirituel [dans le domaine de la spiritualité]. Et quand un jour il aura à se présenter devant Allah, il viendra vers

Allah avec une âme pure. Cette invocation a une grande signification quand nous l'analysons en profondeur.

Quand nous cherchons tout ce qui est bon pour nous sur cette terre, cela ne veut pas dire que nous recherchons de grandes richesses ou propriétés, mais toute chose qui nous sera utile et physiquement et spirituellement, sur terre comme dans l'au-delà. Quels sont ces biens que nous recherchons ? Nous ne recherchons pas seulement le minimum afin que nous puissions vivre décemment sur terre, mais nous recherchons ce qui nous profitera dans le domaine de la spiritualité. Nous nous plongeons dans la spiritualité où nous exécutons [faisons] tout ce qu'Allah nous a dit de faire, et alors quand nous suivons les directives d'Allah, alors nous retournerons vers Allah avec l'âme purifiée, aussi pure que comme Il nous avait créée.

Pendant le mois sacré du Ramadan, les croyants ont l'occasion de se rapprocher un peu plus à Allah en jeûnant et en priant. Le jour commence tôt pour eux, car ils doivent abandonner leur lit confortable à peu près deux heures avant les premiers lueurs de l'aube.

[Ils ne dorment pas, comme dans certains pays, jusqu'à fort tard. Il y a des personnes qui observent le jeûne et croient que cela veut dire de manger jusqu'à fort tard dans la nuit, de faire un festin, comme-ci dirai ils ont fini de prendre leur repas d'avant l'aube (*Sehri*) et ils vont dormir, sans se réveiller, même pas pour faire leur prières et ils ne se réveilleront que fort tard – ils croient que c'est ainsi qu'il faut jeûner le mois de Ramadan, mais en vérité ils ne savent pas vraiment la vraie philosophie du Ramadan !]

Après avoir fait leur *Salât* (prières) de Tahajjoud, ils prennent leur repas (*Sahur/Sehri*) puis vont faire leur prière du *Fajr* à la mosquée. Mais en ces jours de confinement dans la plupart des pays du monde, la maisonnée des croyants s'est transformée en mosquée, avec le chef de la maison – le papa ou le fils – qui prend les devants pour diriger les prières et pour transformer la maisonnée en un havre de paix. Ils font cette prière :

**Rabbanâ hab lanâ min azwâjinâ wa dhurriyyâtinâ qurrata a'yunin-waj'alnâ li-l-muttaqîna imâmâ.** Notre Seigneur, fait que la vue de nos épouses et de nos

*enfants nous remplit de joie ! Et fais que nous marchions à la tête [comme les Imâms] des pieux ! [Amîne].*

Après la *Salât*, dans des voix mélodieuses et touchantes [qui touchent leurs cœurs et ceux des autres] les croyants récitent le Saint Coran. Notre bien-aimé prophète (pssl) redoublait la récitation du Saint Coran pendant le mois de Ramadan. L'Archange Gabriel descendait réciter le Coran avec lui. (Boukhari).

Le Saint Prophète (pssl) a dit: « *Le jeûne et le Coran intercèderont pour l'homme le jour de la résurrection. Le jeûne dira: 'Seigneur! Je l'ai certes privé de nourriture et de boisson durant la journée, ainsi fais-moi intercéder pour lui'. Le Coran dira: 'Seigneur! Je l'ai empêché de dormir la nuit, ainsi fais-moi intercéder pour lui.' Alors ils intercèderont.* » (Ahmad, Nasāi)

Pendant le jour, les croyants doivent poursuivre leur occupation quotidienne mais plus que jamais leurs cœurs restent attachés à Allah, au *Zikr* et à la récitation du Saint Coran surtout pendant les derniers dix jours de Ramadan, en espérant acquérir les bénédictions exceptionnelles d'Allah pendant la Nuit du Destin (*Lailatul-Qadr*).

Le coucher du soleil est attendu avec l'appel du muezzin pour la prière du Maghrib (la prière offerte juste après le coucher du soleil). Tous ceux qui ont jeûné recommence à prendre de la nourriture; leurs cœurs sont remplie de reconnaissances envers Allah, Qui de par de Sa grâce et Sa miséricorde leur ont donné l'occasion de jeûner d'après Sa volonté.

Après la *Salât d'Isha* (la dernière prière offerte dans la soirée), huit *Rakât* de Tarawih sont offertes et plus les trois cycles du *Witr*. Si vous être sure que vous allez faire le Tahajjoud tôt avant le *Sehri*, alors vous pouvez de ne pas faire le *Witr* après les huit *Rakât* de Tarawih et vous allez faire et compléter votre *Salât* Tahajjoud avec le *Witr*.

Le Saint Prophète (pssl) a dit: « *Celui qui se lève pour prier pendant les nuits de Ramadan avec foi et en comptant sur la récompense divine, Dieu pardonne ses fautes passées.* » (Boukhari, Mouslim).

Pendant le Ramadan, il est recommandé de faire des bonnes œuvres (la charité en particulier). Notre bien-aimé prophète (psl) a dit: « *La meilleur charité est celle accomplie pendant le Ramadan.* » (Tirmidhi).

De plus, il (psl) a dit : « *Celui qui donne à manger ou à boire à quelqu'un qui jeûne d'un bien licitement acquis, les anges ne cessent de prier pour lui durant le Ramadan. L'Archange Gabriel prie pour lui la Nuit du Destin.* » (Boukhari).

Quand vient les dix derniers nuits du Ramadan, celui qui a fait l'intention pour l'*l'tikâf* se retire dans la mosquée pour une adoration concentrée d'Allah. En ces temps de confinement, alors qu'on ne peut pas aller à la mosquée, excepter bien sûr si la mosquée est proche de nous, alors celui qui a fait son intention pour l'*l'tikâf* se prépare à cette fin la 20<sup>ème</sup> nuit du Ramadan, ou même plus tôt s'il le désire.

L'*l'tikâf*, c'est dépenser quelques temps dans la prière, soit dans l'enceinte d'une mosquée (ou la prière en congrégation est lise régulièrement) ou une maison où la prière en congrégation est possible, avec la seule intention de se concentrer à la prière et à la contemplation d'Allah et oubliant toute relation mondaine. Il se dédie au souvenir d'Allah. Il passe tout son temps à glorifier Allah et Celui-ci lui ouvre les portes de Ses trésors spirituels, commence alors la manifestation de telles lumières que les personnes de ce monde ne peuvent concevoir. Si la retraite est observée en toute solennité, elle pourrait alors devenir la meilleure des actes de dévotion.

Selon Hazrat Aïcha (ra), une personne qui observe l'*l'tikâf* ne doit pas visiter les malades, participer à un *Janaza* ou pour visiter son époux ou épouse. La personne ne sort que pour ses besoins naturels ou pour aller à la mosquée ou lieu de prière.

Quand j'étais dans la Jamaat Ahmadiyya, s'il arrivait que la prière du vendredi (*Jumu'ah*) était fait dans un autre endroit ; par exemple, il y a des années de cela, on faisait le *Jumu'ah* dans la mosquée centrale et alors ceux qui observaient l'*l'tikâf* dans les petites mosquées devaient se déplacer, où un transport était mis à leur disposition pour qu'ils aillent faire le *Jumu'ah* et ensuite ils étaient retournés dans leur lieu de retraite spirituelle aussitôt après la *Jumu'ah* terminée. Moi, personnellement je ne suis pas d'accord avec cette pratique [de faire ceux en retraite voyager de longs distances etc.] et ceci n'est pas d'après le Hadith

mentionné. J'avais même proposé qu'au lieu de déplacer ces gens pour le Jumu'ah, pourquoi ne pas faire quelqu'un venir faire le Jumu'ah parmi eux dans ces mosquées, ou même, pourquoi ne pas leur donner le sermon pour qu'un d'entre eux-mêmes (ceux qui sont en retraite - dans chaque mosquée) puisse le faire? Ce n'est pas difficile car ces gens n'auront pas de sermons à préparer, car il y a un même sermon qui est fait partout dans l'île, dans toutes les branches. Ceci est un exemple que je vous donne.

De plus il faut savoir comment observer le *l'tikâf*. Bien souvent, j'ai moi-même observé des gens qui sont soi-disant en retraite spirituelle, mais seulement ils font les gens acheter des cigarettes pour eux, et dès la rupture du jeûne, ils partent sur le balcon [de la mosquée] pour fumer. Il y avait même un ami qui était tellement attaché avec sa cigarette, qu'après le repas d'avant l'aube [pour le jeûne], et avant l'*Azân* (l'appel à la prière) pour le Fajr, il fumait en vitesse une cigarette, et dès sa rupture du jeûne, il accourait vers sa cigarette. Alors, tout cela n'est pas le véritable esprit de *l'tikâf* et du jeûne en général.

Ses gains spirituels [quand le croyant observe correctement *l'tikâf*] sont au-dessus de toute description. Selon un Hadith: Celui qui s'approche d'une coudée vers Allah, Allah s'approche de deux coudées vers lui. Allah a dit [dans un Hadith-e-Qudsi – rapporté de la bouche du prophète (pssl)] : « *Si quelqu'un vient vers Moi en marchant, j'irai vers lui en courant.* » (Mousslim)

Pour savourer le plaisir de la proximité d'Allah, le croyant se transforme alors en une image de dévotion complète.

Hazrat Aïcha (ra) rapporte que le Saint Prophète (pssl) faisait *l'tikâf* pendant les dix derniers jours du Ramadan et ce jusqu'à sa mort. Après sa mort, ses épouses aussi adoptaient cette tradition. En résumé, ce mois renferme de multiples bienfaits et récompenses. Et pour ceux qui retirent pour l'adoration d'Allah, il y a le cadeau connu sous l'appellation de « *Lailatul Qadr* ».

**Lailatul Qadr** c'est cette nuit glorieuse où le Saint Coran fut révélé pour la première fois. Allah a révélé un Chapitre exclusif [dans le Coran] sur la Nuit du Destin [*Lailatul Qadr*].



Allah dit :

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ ﴿١﴾ إِنَّا أَنْزَلْنَاهُ فِي لَيْلَةِ الْقَدْرِ ﴿٢﴾ وَمَا أَدْرَاكَ مَا لَيْلَةُ الْقَدْرِ ﴿٣﴾ لَيْلَةُ الْقَدْرِ ﴿٤﴾ خَيْرٌ مِنْ أَلْفِ شَهْرٍ ﴿٥﴾ تَنْزِيلُ الْمَلَكِ وَالرُّوحِ فِيهَا بِإِذْنِ رَبِّهِمْ مِنْ كُلِّ أَمْرٍ ﴿٦﴾ سَلَامٌ هِيَ حَتَّىٰ مَطْلَعِ الْفَجْرِ ﴿٧﴾

**Bismillaahir-Rahmaanir-Rahiim; 'Innaaa 'anzalnaahu fii lay-latil-Qadr: Wa maaa 'adraakamaa Laylatul-Qadr? Laylatul-Qadri khayrum-min 'alfi shahr. Tanazzalul-malaaa 'ikatu war-Ruuhu fiihaa bi-'izni-Rabbihim-min kulli 'amr: Salaamun Hiya hattaa matla-'il-Fajr.**

« Nous l'avons certes, fait descendre (le Coran) pendant la nuit du décret. Et qui te dira ce qu'est la nuit du décret? La nuit du décret est meilleur que mille mois. Durant celle-ci descendent les Anges ainsi que l'Esprit, par permission de leur Seigneur pour tout ordre. Elle est paix et salut jusqu'à l'apparition de l'aube. » (Al-Qadr 97: 1-6)

La signification de cette Sourate est très vaste, mais en bref je vais commenter seulement sur sa dernière partie, car si nous réfléchissons bien sur ces versets, Allah nous fait comprendre qu'Il enverra le *Ruh'il Quddous* [le Saint Esprit] sur Son serviteur choisi, et ceci en lui-même un *Lailatul Qadr*, où vous acquérez une paix divine qui descend du ciel. Cette atmosphère est en elle-même extraordinaire, tout comme pour la venue d'un Messager d'Allah. Quand vous acquérez cette *Lailatul Qadr*, alors pensez bien que vous êtes une personne très chanceuse car vous avez reconnu et accepté avec succès ce Messager et vous aussi vous participez dans cette contribution pour répandre la paix, et alors avant tout il faut que vous soyez vous-mêmes en paix. Il ne faut pas y avoir ni de jalousie pour les autres, ni d'avarice, ni de gourmandise pour les biens de ce bas-monde. C'est là que vous devez faire une préparation où vous transformez impérativement votre vie et profitez pleinement de ces bénédictions, et vous faites en sorte que ces bénédictions demeurent avec vous tout au long de votre vie.

La Nuit du Destin est en effet un grand destin, car dans l'obscurité Allah envoie Son Messager, où il vient, il descend avec une lumière. Tout comme le soleil brise l'obscurité, pareillement, avec l'avènement de ce Messager, il brise cette

obscurité et il transmet la lumière, et il fait les chercheurs de vérités et les croyants vivre en paix.

Donc, le **Lailatul Qadr** a une signification très vaste. La plus acceptable c'est que durant le mois de Ramadan, spécialement pendant les dix dernières nuits, il existe une nuit où les prières [les prières valables bien-sûr] sont plus acceptées. Selon les dires du Saint Prophète (pssl), il faut chercher la *Lailatul Qadr* pendant les nuits impaires des jours du Ramadan. Il est aussi rapporté que le prophète d'Allah (pssl) a dit qu'il faut chercher le *Lailatul Qadr* (la Nuit du Destin) durant les 21, 23, 25, 27 et 29 de Ramadan. Cherchez-la plus durant les 25<sup>ème</sup>, 27<sup>ème</sup> et 29<sup>ème</sup> nuits).

Bref, c'est une nuit remplie de bénédiction. La personne qui expérimente le *Lailatul Qadr* est considérée très chanceuse. Il n'y a pas de mots pour décrire cette opportunité, cette grande chance.

Allah (swt) a fait descendre la sourate Al-Qadr mettant en valeur cette nuit bénie en signifiant que si les suivants de Hazrat Muhammad (pssl) font l'*Ibâdat* durant cette nuit sacrée, leur *Ibâdat* sera meilleur que mille mois d'*Ibâdat*. Ceci est en effet un immense cadeau [cadeau extraordinaire] de la bonté d'Allah!

Hazrat Anas bin Malik (ra) rapporte que le Saint Prophète (pssl) a dit à l'approche du Ramadan : « *En vérité, un grand mois s'annonce, un mois dans lequel il y a une nuit meilleur que mille mois. Celui qui n'aura pas profiter de cette nuit bénie aura perdu tous ses bénéfices.* » (Ibn Majah, Mishkât)

La Nuit du *Qadr* est la plus supérieure et chef de toutes les nuits, et on peut comprendre cela, entre autres, de deux façons:

- 1) *Qadr* signifie destin et comme on le récite dans le dernier *Kalima*, on croit dans le destin.
- 2) *Qadr* signifie aussi puissance. Comme Allah nous dit à plusieurs reprises dans le Saint Coran: ***Wallaahu ala kulli shay-'in Qadiir***: Allah est puissant sur toute chose.

L'*Ummah* du Saint Prophète (psll) a été tant honoré par l'attribution de cette grande nuit car non seulement ils peuvent récolter plus de mille mois d'*Ibâdat*, mais aussi aucun peuple [ou suivants] des autres prophètes n'avait obtenu une nuit semblable.

Par sagesse, Allah(swt) ne nous a pas dévoilé ouvertement cette nuit mais nous a juste précisé que cette nuit bénie est cachée dans le dix dernières nuit du mois béni de Ramadan, de façon à ce que les musulmans font des efforts pour la rechercher. De cette manière, il feront pleins d'efforts dans leurs *Ibâdat* (actes d'adorations) durant le dernier tiers du Ramadan.

Souvenez-vous que le Ramadan est un mois de patience. Dans la Sourate Al-Imran, au dernier verset, verset 201, Allah dit : « **Ô les croyants ! Soyez endurants. Incitez-vous à l'endurance. Lutte constamment (contre l'ennemi) [tenez fermes] et craignez Allah, afin que vous réussissiez !** »

Voyez comment Allah s'adresse aux croyants, les gens qui ont la foi (*Imân*). Et ce mois de Ramadan est un mois de patience où pour toute chose vous devez supportez avec patience, même si quelqu'un est en train de chercher bagarre avec vous, même si quelqu'un vous dit des jurons, et dans toutes les situations, il vous faut prendre patience car en résultat de cette patience, comme je vous l'ai dit, vous récolterez Allah même comme récompense. Car Allah mentionne : « ... **et craignez Allah [suivez Son chemin], afin que vous réussissiez !** »

Alors, si quelqu'un suit les commandements d'Allah, il suit les instructions d'Allah et dans ce mois de Ramadan vous êtes vous-mêmes témoins combien de bénéfiques qui y sont déversées, combien de récompenses ont été réservées pour ceux qui ont la foi et qui jeûnent : c'est Allah qui leur donne cette récompense. Ce n'est pas l'homme. Quand une personne jeûne, il ne le fait pas pour plaire aux gens comme lui. Et Allah a dit que la récompense du jeûneur [qui suit tous les commandements qu'Allah a donné et tous les commandements qui sont attachés avec le jeûne, alors] c'est qu'il reçoit Allah même comme récompense. Alors c'est Allah Qui donne la récompense [pour le jeûne]. Il élève celui qu'Il veut, Il récompense celui qu'Il veut. Nous, les humains nous faisons tous des efforts, mais personne n'a le pouvoir, ni la capacité, ni le droit de dire : « *Voilà, en ce mois de Ramadan, j'aurais tant de récompenses. Le paradis est m'est acquis.* » C'est Allah seul qui sait quels sont les gens dont le Ramadan [mois du jeûne] a été accepté.



Donc, de nos jours, nous voyons comment les gens jugent la foi de leur prochain. Ils jugent la foi des autres. Je ne sais pas quel papier légale [patente] ils ont acquis pour juger la foi des autres. Le noble prophète Hazrat Muhammad (pssl) n'avait lui-même pas obtenu cette permission de juger la foi d'autrui. Allah lui a simplement dit de passer son message clairement et c'est Allah Qui donnera la guidance. C'est Allah Qui donne aux gens la foi et c'est Lui Qui pardonne ; Allah élève le rang de celui Qu'il veut, Il pardonne à celui qu'Il veut et Il punit celui qu'Il veut.

Comme Allah dit dans le Saint Coran: « **N'as-tu pas vu ceux-là qui se déclarent purs? [Ceux qui se présentent comme des gens purs] Mais c'est Allah qui purifie qui Il veut; et ils ne seront point lésés, fût-ce d'un brin de noyau de datte. [Nulle injustice, même le moins petit injustice ne leur sera pas fait].** » (An-Nisa 4: 50)

Ce verset démontre, fait ressortir que c'est Allah Qui rend pur celui Qu'Il veut. Mais il y a gens fiers, arrogants qui se vantent et qui se considèrent comme plus pieux et plus purs que les autres. Et ils ont le toupet et l'audace d'apporter un jugement (*fatwa*) pour dire que leur calife a eu pitié pour une personne qui [soi-disant] crée du désordre. Je demande à ce Mollah de Tamil Nadu qui s'est adressé à mes disciples et qui a circulé sur la plateforme de Whats App ces paroles, de venir de l'avant pour dire de quel désordre il s'agit ? Et il a dit que j'aurais du avoir la peine de mort. Voyez cette parole qu'il a émise. « **Peine de Mort** ». Il est lui-même ignorant de ce qui est arrivé vraiment, et on ne sait pas sur quel rapport il s'est basé pour dire de tels propos. Il parle de peine de mort. Mais moi je dis à ce Mollah, qu'il commence alors, lui ainsi que son calife et la Jamaat Ahmadiyya en générale de construire des prisons dans tous les centres ou mosquées des Ahmadis ; tout comme de nos jours ils placent de grands panneau publicitaire dans la cour des mosquées et placent la photo de leur chef – mais alors où est passé le crédo de l'Islam '*Laa-Ilaaha Illallah*'?

Donc, ceci n'est pas le sujet de mon sermon aujourd'hui mais je vous fais comprendre, comment un Mollah agit. Il est devenu le plus pire créature sous le toit du ciel, prophétie que Hazrat Muhammad (pssl) avait fait et qui se trouve dans le Mishkât concernant l'époque qui viendrait où il y aurait de jolis mosquées, mais il n'y aurait pas d'adorateurs qui auraient la foi. Les Ulémas, les Mollahs dans

l'enceinte de l'islam seraient privés de crainte d'Allah et ils seraient les plus pires créatures sous le toit du ciel.

Ceci est une démonstration de l'étendue de haine qui est manifesté lors de la venue du Serviteur d'Allah. Donc, commencez à construire des prisons, et installez des cordes de pendaison. Quand une personne dit quelque chose, il récite les versets du Coran, il cite les dires du noble prophète Hazrat Muhammad (pssl), il dit que c'est Allah Qui lui donne la révélation, ou il se peut qu'il ne soit pas d'accord avec l'administration de la Jamaat – ce que le Comité Directeur [Amila] ou n'importe quelle autre personne – est en train de fait [même si le calife [élu de l'homme] est en train d'aller à l'encontre du Coran et des Hadiths] et il vous fait comprendre tout ce qui n'est pas correcte, alors pour ces gens-là, ils disent que cette personne est en train de créer du désordre [qu'il est un fauteur de troubles]. Alors [d'après eux] la mort de mort aurait du être ordonné [par leur calife].

Alors commencez à installer des prisons, des cordes de pendaison dans tous les centres ou mosquées Ahmadiyya. À chaque fois qu'une personne fera une « erreur » [d'après leur conception du mot « erreur »] dans la Jamaat, alors ils pourront leur donner la peine capitale [la peine de mort]. Quand les autres [non-Ahmadis] leur donne [à eux, les Ahmadis] la peine de mort, alors à en croire ce Mollah [à travers ses propos], ils avaient raison alors de le faire ?! [Qu'Allah nous préserve de cette notion].

Donc, je dis à ce Mollah de réfléchir sur ses propos et surtout qu'on est dans le mois de Ramadan. Pensez bien et réfléchissez, et qu'il vienne de l'avant pour décrire le désordre (*fitna*) que j'ai crée. Je lui lance un défi de venir de l'avant et de me décrire tout ça. *Incha-Allah*.

Maintenant je vous parle concernant **LA ZAKAT, LA FITRA ET LE FIDYA**. J'ai reçu des questions sur le sujet, et je vous réponds par le biais de ce sermon du vendredi.

D'après la loi Islamique (*Chariah*), la *Zakât* est l'aumône obligatoire (*Farz*) sur tous les musulmans croyants qui ont les moyens, et ce au moins une fois par an. Il fait parti des cinq piliers de l'islam. Si quelqu'un refuse d'accepter son caractère obligatoire, il devient infidèle. (*Kâfir*). Et celui qui ne s'acquitte pas de la *Zakât* correctement devient un grand pécheur (*gunehgâr*).

*Zakât* est si important que le premier calife de l'islam, Hazrat Abou Bakr Siddique (ra) en son temps de règne [en tant que Calife], avait déclaré infidèles ceux qui n'acceptent pas ou qui ne s'acquittent pas de la *Zakât* et il leur a même déclaré la guerre.

Hazrat Muhammad (pssl) a dit: « *J'ai reçu l'ordre de combattre les gens jusqu'à ce qu'ils reconnaissent qu'il n'y a d'autre divinité qu'Allah, qu'ils accomplissent la prière et s'acquittent de l'aumône légale. S'ils le font, ils préservent de moi leur personne et leurs biens, sous réserve de la loi de l'islam. Leurs comptes définitifs appartiennent à Dieu.* » (Boukhari & Mouslim)

Allah dit dans le Saint Coran à propos de la *Zakât* : « **Prélève de leurs biens une aumône par laquelle tu les purifies et les bénis, et pris pour eux. Ta prière est une quiétude pour eux. Et Allah est Audient et Omniscient.** » (At-Tauba 9: 103)

Il a été instauré en Islam pour combattre la pauvreté et l'éliminer. En ce sens que, si les riches et les plus fortunés donnaient correctement une partie de leur richesse et fortune annuellement aux plus pauvres, ses derniers verraient leur niveau de vie haussé ; ainsi la richesse des gens serait équilibrée dans les divers tranches de la population.

Le principe est d'offrir chaque année une quarantième de sa fortune, c'est-à-dire, 2,5% annuellement. Le régime de l'islam ne prévoit pas la misère dans la société grâce à la *Zakât*.

Avant de terminer, je voudrais dire quelque mots sur le *Sadaqa-e-Fitr (Fitra)*. Cette aumône dite *Sadaqa-e-Fitr* ou communément *Fitra* est un *Sadaqa* qu'Allah (swt) a rendu obligatoire. Il a pour but de nettoyer nos jeûnes. Nous devons nous rappeler qu'il doit être acquitté avant la prière de l'*Eid-ul-Fitr*. Quand nous étions en état de jeûne pendant le Ramadan, le fait s'acquitter du *Fitra* c'est pour s'assurer qu'Allah a accepté nos jeûnes et purifié ce grand *Ibâdah* que nous avons fait. Il est obligatoire pour tous les parents de s'acquitter le *Fitra* pour leurs enfants encore sous leur dépendance, même pour un bébé qui vient de prendre naissance.

Et alors, que ce soit pour la *Zakât*, ou pour la *Fitra* et même pour le *Fidya* aussi, les officiers de la Jamaat [de chaque pays] doit collecter tout l'argent, formant une somme réunie [après que toutes les contributions ont été faites], et alors, les responsables peuvent canaliser cette argent vers des personnes qui sont dans des situations difficiles et qui méritent cette argent. Je sais que la situation actuelle est très difficile avec cette confinement que nous vivons tous. Chaque croyant connaît sa propre peine, les propres difficultés qu'il est en train de vivre, mais Allah a rendu obligatoire ces contributions [d'après leur moyens], et après que les croyants ont fait les sacrifices requis comme ordonnés par Allah, alors les responsables des Mosquées ou de la Jamaat doit prendre la charge de veiller à ce que cette argent et ces biens soit distribuer [de façon équitable] à des pauvres et ceux qui sont dans de grands difficultés [et qui ont besoin de cette argent].

Concernant le *Fidya*, les personnes malades, âgées, les femmes enceintes, celles qui allaitent leurs enfants, ou ceux qui sont en voyage ; en somme tous ceux qui ne peuvent pas jeûner, comme Allah (swt) nous fait comprendre dans le Saint Coran (Al-Baqara 2: 185), ils doivent tirer ou payer le *Fidya* sous forme de la somme d'argent offert au pauvres correspondant à cette quantité de nourriture journalière.

En terminant nous devons nous efforcer autant que possible à demeurer loin de la colère d'Allah et de faire notre devoir de nous éloigner des péchés et d'empêcher aussi les autres de commettre ces péchés.

Puisse Allah accepter nos jeûnes, et tous nos sacrifices dans Son chemin et nous accorder à tous dans le Jamaat Ul Sahih Al Islam, et tous les croyants musulmans sincères de par le monde les bénédictions immenses de la *Lailatul Qadr*. Qu'Allah facilite vos chemins vers Lui, et que vous receviez Sa grâce et Sa Miséricorde de manière exceptionnelle. *Amîne*.